



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Grenoble, le **17 NOV. 2020**

Le Préfet de l'Isère

à

Monsieur le président du  
Conseil départemental de l'Isère  
Mesdames et Messieurs les  
présidents des établissements  
publics de coopération  
intercommunale  
Mesdames et Messieurs les  
maires  
Monsieur le Président de  
l'Association des maires de  
l'Isère

*en communication à Madame la  
sous-préfète de la Tour-du-Pin  
et Monsieur le Sous-préfet de  
Vienne*

Objet : MaPrimeRénov

J'ai l'honneur de vous transmettre des informations relatives au dispositif soutenu par le ministère de l'économie, des finances et de la relance intitulé MaPrimeRénov.

Pour financer des travaux de rénovation énergétique, le gouvernement a mis en place à compter du 1er janvier 2020 une nouvelle aide financière sous forme de prime de transition énergétique à l'attention des ménages les plus modestes et versée par l'agence nationale de l'habitat (Anah) : [MaPrimeRénov'](#).

Dans le cadre du Plan de relance annoncé le 3 septembre 2020, le Gouvernement a décidé de faire évoluer ce dispositif en 2021, en le rendant accessible à tous les propriétaires occupant leur logement ou le proposant à la location non meublée, sans condition de ressources.

MaPrimeRénov' sera également ouverte à l'ensemble des copropriétés (y compris celles qui ne se trouvent pas en situation de fragilité) et viendra simplifier le financement des travaux grâce à une seule aide collective, versée au syndicat de copropriétaires, indépendamment des situations individuelles des copropriétaires.

Les propriétaires bailleurs pourront aussi bénéficier de cette prime visant à encourager la rénovation énergétique des logements du parc locatif privé.

Les ménages et les copropriétés jusqu'à présent non-éligibles peuvent dès maintenant engager une démarche de travaux et pourront déposer leur dossier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ainsi, les travaux faisant l'objet d'un devis signé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020 sont éligibles.

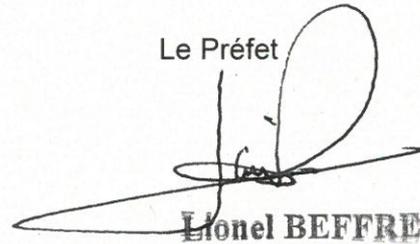
Sont également prévus :

- un bonus pour accélérer le traitement des « *passoires thermiques* » ;
- une incitation pour les ménages plus aisés à effectuer des rénovations globales de leur logement ;
- un accompagnement des ménages avec la création d'un forfait Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Pour en savoir plus: <https://www.economie.gouv.fr/cedef/ma-prime-renov>

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de cette information.

Le Préfet



Lionel BEFFRE